

délegate les ministres des finances, des Cultes et du commerce pour représenter d'une manière permanente le gouvernement. Il y aura donc, en comptant M. Rouher pour deux, cinq ministres chargés de défendre et d'expliquer les actes de l'administration. En second lieu, la Chambre a procédé à l'élection de ses secrétaires qui sont MM. Lafond de Saint-Mur, Mége, Darimon, Welles de la Valette, de Congliano, et de Guilloutet; enfin, la tribune a été inaugurée par le bouillonnant M. Glais-Bizoin, qui se propose de ressusciter l'ancien National; il est monté à la tribune, sans doute pour qu'il fut dit qu'elle avait d'abord été occupée par un membre de l'opposition.

On dit que les deux premières séances ont présenté pour les observateurs et pour les députés eux-mêmes un vif intérêt. On se regardait beaucoup de part et d'autre: M. Emile Olivier, qui a été sur le point d'être ministre, attirait surtout la curiosité de ses collègues et des sourires ironiques sur plusieurs bancs.

On croit que la première discussion par interpellation portera sur la suppression de l'Adresse. M. Thiers s'est chargé de demander sur ce point des explications au gouvernement. La question se trouve à l'avance débattue et dans les colonnes des journaux et dans les conversations privées.

Il est bien évident que la raison principale qui a amené la suppression du droit d'adresse est la longueur des débats qu'elle provoquait. On ne peut pas dire que le gouvernement ait été effrayé de la tournure que prenaient parfois les discussions et des attaques dont il était l'objet, car ces discussions et ces attaques pourraient se reproduire lors de l'examen du budget, à l'occasion duquel il n'y a pas de question qui ne puisse être étudiée. Or, aujourd'hui on se demande s'il n'y aurait pas eu moyen de faire disparaître l'inconvénient reconnu par tous, et certaines personnes regrettent que l'on n'ait pas laissé subsister l'Adresse comme elle existe en Angleterre. Nous croyons, pour nous, qu'il n'était pas indispensable de prendre sous ce rapport exemple sur nos voisins.

Du moment que l'Adresse avec ses débats solennels était supprimée, il nous eût semblé dérisoire de la remplacer par la discussion sommaire d'une paraphrase du discours de la couronne, proposée et votée dans une seule séance. Nous aurons à juger par l'expérience si le droit d'interpellation complété par la libre discussion des chapitres du budget est un dédommagement suffisant de la prérogative qui a été enlevée aux Chambres.

Il se confirme que le cautionnement pour les journaux de Paris et de Lyon serait élevé à 80,000 fr.; il serait de 50,000 fr. pour les villes comptant plus de 100,000 habitants, et de 25,000 fr. pour les journaux des autres villes. Le timbre serait de 4 centimes pour les journaux de Paris et des départements limitrophes et de Lyon; il serait de 2 centimes pour les journaux du reste de la France. Les feuilles littéraires quotidiennes seraient assujetties à un timbre de 2 centimes. Cette dernière prescription ne laissera plus vivants qu'un seul journal à un sou, le *Moniteur du soir*, à moins que le gouvernement ne juge équitable de le faire disparaître.

Ces dispositions, de même que l'emprisonnement remplacé par des amendes s'élevant depuis le vingtième jusqu'à la moitié du cautionnement, ne seraient pas toutes définitivement adoptées; et l'on assure qu'elles ne le seront que dans une réunion générale du Conseil d'Etat où seraient arrêtées également celles qui concernent l'imprimerie et la librairie pour lesquelles on croit à l'adoption du principe de la liberté.

La question du dégrèvement du timbre a mis en émoi une partie de la presse départementale; les uns demandaient un dégrèvement égal pour les journaux de Paris et des départements, les autres proposaient qu'il fût seulement proportionnel. M. Grass, directeur du *Messageur du Midi*

écrivit à un certain nombre de ses confrères et leur proposa de se réunir aujourd'hui même à Paris pour aviser aux moyens de sauvegarder les intérêts de la presse de province.

Le rendez-vous fut donné dans les bureaux de l'Agence Havas, ce qui, à notre avis, était une première maladresse à divers points de vue. Ce fut compris.

Il y avait en tout, dans une pièce étroite où avaient été disposés des chaises et des tabourets, une soixantaine de personnes qui toutes n'appartenaient pas à la presse départementale. Le bureau fut constitué; M. Grass fut désigné comme président; il fut assisté de M. Merson comme vice-président et de MM. Moisan, Dardenne et André Rousselle. M. Merson lut une sorte de rapport sur la situation des journaux de province. Je ne veux pas vous faire un compte rendu de cette séance où la plupart des orateurs ont paru préoccupés d'intérêts personnels. A un moment M. André Rousselle, rédacteur du *Siècle*, en portant la discussion sur le terrain politique, la détourna quelque peu de la voie dans laquelle elle eût dû rester. Je ne puis vous dire si ce petit congrès tiendra d'autres séances.

Comme nouvelles de l'étranger, nous n'avons à signaler aujourd'hui que celles qui nous arrivent de Mexico. Un grand conseil a été tenu à Mexico: le maréchal Bazaine y assistait; il parla, dit-on, en faveur du rétablissement de la république. On ignore si une décision a été prise; mais on annonce que les impérialistes lèvent partout et à Mexico même, des contributions forcées. C'est la plus frappante preuve de la ruine du parti. Nous recevons prochainement la nouvelle de la rentrée de Juárez à Mexico.

La *Gazette de France* déclare que ce n'est pas M. Berryer, mais M. Lanjuinais qui adressera une interpellation au gouvernement au sujet de la circulaire de M. Vandal.

La dernière partie du carnaval sera très-animée à Paris. Non seulement les réceptions officielles sont plus brillantes que jamais et les journaux en publient parfois les féériques détails, mais encore les réunions privées se manifestent à l'infini et il serait intéressant de dresser la liste des salons où tous les jours on fait de la musique ou l'on danse. Il y aura prochainement aux Tuileries un grand bal où le costume du temps d'Henri II sera de rigueur. CH. CAHOT.

Un des correspondants parisiens du *Nouvelliste de Rouen* écrit à ce journal: « Vendredi, le petit *Moniteur du Soir* prosodait le discours du comte Walewski en même temps que tous les autres journaux, mais on a remarqué que dans deux de ses paragraphes il n'était pas entièrement conforme à celui publié par les autres feuilles du soir et du matin:

«1. Tous les journaux contiennent cette phrase: « C'est dans cet esprit sagement libéral et patriotique que vous examinerez les projets de loi que vous nous annonçez. » Le petit *Moniteur du Soir* et celui du matin (naturellement puisque c'est une copie du premier) ont supprimé le mot libéral: pourquoi? »

«2. Plus loin, tous les journaux ont imprimé: « Aussi, Messieurs, la France, inébranlable dans sa puissante unité, rendant à son Gouvernement confiance pour confiance, peut-elle regarder avec sérénité les événements... (Très-bien!) etc... » Le petit *Moniteur* a mis sécurité. Chacun des deux mots que je vous signale a sa valeur, Lesquels ont été prononcés? Sans aucun doute, ceux reproduits par tous les journaux, puisqu'on leur a dicté le discours du Président à l'issue de la séance. »

A propos de l'incident relatif à la lettre du comte de Chambord et des interpellations dont il sera probablement l'objet à la

Chambre, l'*Etendard* fait les réflexions suivantes:

« Plusieurs journaux expriment la conviction que l'incident survenu à propos du manifeste du comte de Chambord fera l'objet d'une interpellation dans les Chambres. » Nous en sommes convaincus comme eux.

« Le gouvernement ne refusera certainement pas cette occasion, tout en maintenant son droit incontestable d'arrêter la circulation des pièces séditieuses, d'affirmer énergiquement son respect pour l'inviolabilité des correspondances privées, à laquelle il n'a été, Dieu merci, porté aucune atteinte à la suite de la circulaire de M. le directeur général des postes du 24 janvier dernier.

« A coup sûr, si cette circulaire n'eût pas existé, nous ne nous en plaindrions pas.

« Les journaux de l'opposition s'en sont emparés, pour la commenter, comme c'était leur droit, et ils en ont fait sortir des conséquences que n'avait sans doute pas prévues l'honorable fonctionnaire qui en avait pris l'initiative et à qui en revient au fond la responsabilité.

« Cette levée de boucliers nous a permis de constater, comme un notable progrès des mœurs publiques, l'indignation de la *Gazette de France*, qui, par conséquent, n'approuverait plus aujourd'hui que l'administration des postes recherchât, comme elle le faisait sous la Restauration, les contraventions au timbre commises sous des plis cachetés; nous avons pris note, avec un égal plaisir, des protestations de l'*Avenir national*, qui, par conséquent, n'admettrait plus aujourd'hui que l'administration des postes retardât, comme le fit en septembre 1848 un de ses collaborateurs actuels, le départ des malles-postes dans un intérêt électoral.

« Quoi qu'il en soit, nous sommes d'accord avec tous nos confrères et avec l'opinion publique, que le secret des lettres doit être rigoureusement maintenu en principe, rigoureusement observé dans la pratique; et nous sommes persuadé que les explications qui seront fournies par le gouvernement dissiperont les alarmes que l'on s'est efforcé de jeter dans l'esprit public. — Auguste Vitu. »

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

M. le ministre de la guerre vient de transmettre à toutes les autorités civiles et militaires les instructions nécessaires pour que les militaires libérables en 1867, actuellement dans leur foyer, en congé de semestre ou en congé à un titre quelconque, soient rayés des contrôles de l'armée active et inscrit sur ceux de la réserve.

Sont exceptés de cette mesure: Les militaires absents de leurs corps par permission seulement.

Ceux proposés pour la retraite et ceux qui déclarent avoir l'intention de se rengager et qui contracteront immédiatement un rengagement.

Les engagés ou rengagés liés au service en vertu des lois du 21 mars 1832 et du 26 avril 1855 qui désirent continuer le service actif; ces derniers devront être mis en demeure de se prononcer à cet égard avant d'être rayés des contrôles du corps.

Les sous-officiers, caporaux, brigadiers et soldats d'élite qui passeront dans la réserve seront remplacés dans leur grade.

On travaillait, dimanche matin, à l'enlèvement des décombres sur le terrain où l'on construisait en ce moment le presbytère de la paroisse Saint-Martin. L'intervention d'un membre de l'Administration municipale a fait cesser ce scandale. Si nos renseignements sont exacts, l'acquéreur des décombres aurait été mis en demeure de les enlever dans un très-brève délai, ce qui l'obligeait sans doute à travailler le dimanche.

On nous écrit pour nous prier d'attirer sur ce fait l'attention de l'Administration.

Samedi dernier, à cinq heures et demie du soir, le départ de l'omnibus pour Tourcoing n'a pas eu lieu. Les voyageurs qui attendaient depuis dix minutes ont été obligés de descendre, le conducteur ayant déclaré que leur nombre insuffisant le forçait à remettre le voyage à plus tard.

Cette façon par trop commode de congédier les voyageurs mérite d'être signalée et nous croyons qu'elle ne sera pas tolérée.

Il y a deux jours, un étranger se donnant les allures d'un messager, s'introduisait dans l'hôtel Ferraille, et présentait un paquet de librairie pour lequel il réclamait un port assez élevé.

Le propriétaire de l'hôtel refuse d'accepter ce paquet qui contenait des brochures d'origine belge et congédia sur le champ le messager. Les agents de police qui le guettaient depuis quelque temps l'ont arrêté immédiatement.

Ces brochures, imprimées en Belgique, ont été adressées à plusieurs reprises au propriétaire de l'hôtel de France; les expéditeurs n'ayant pas affranchi, les envois ont toujours été refusés.

Un boucher innovateur vient d'être autorisé par l'Administration municipale à mettre en vente de la viande de cheval.

Dès samedi prochain, cette viande sera débitée sur notre marché. Toutes les précautions seront prises par M. l'inspecteur Chieus pour assurer le débit d'une viande parfaitement saine.

Le nommé Lambert Dejeang, d'origine prussienne, a été expulsé de France à la suite d'une condamnation. Depuis, il y est, à plusieurs reprises, rentré. En dernier lieu, il s'est fait arrêter par les gendarmes belges à Mouscron. Grâce à un livret français qu'il avait soustrait, on l'a reconduit à Tourcoing. Il comparait hier devant le tribunal correctionnel de Lille et il a prétendu que le gendarme belge l'avait, malgré lui, amené en France, après de longues contestations entre les autorités de Tourcoing.

Néanmoins, il a été condamné à quatre mois de prison et 25 fr. d'amende.

Dans la même audience, la nommée Clémence Fontier, de Roubaix, a comparu devant le tribunal, sous prévention de vols. Elle a été acquittée à cause de son âge; mais elle restera, cependant, durant l'espace de trois ans, dans une maison de correction.

Une contravention a été relevée à la charge d'un hôtelier de Tourcoing, pour défaut d'inscription sur son registre, d'un étranger qu'il a logé dans la nuit du 29 au 30 janvier et qui se trouva inculpé d'assassinat en Belgique. (Indicateur)

Il y a des boulangers qui prétendent avoir le droit de ne pas peser certaines qualités de pain et spécialement celui qu'ils portent à domicile. C'est une erreur. Le pain doit toujours être pesé, comme toute marchandise vendue au poids.

Ces jours derniers, M. Mayand, boulanger à Montrouge près Paris, comparait devant le tribunal correctionnel. Le procès-verbal constatait un déficit de 210 grammes sur un pain de 1 kilogramme. L'industriel a présenté un tableau encadré qu'il suspendit dans sa boutique, et qui porte cet avis: « Le pain porté à domicile ne doit pas être pesé, et l'acheteur doit le prendre, sans pouvoir faire des réclamations sur les poids. »

Le tribunal a condamné M. Mayand à 50 fr. d'amende; il a ordonné que le jugement serait affiché à ving' exemplaires, dont un à la porte de sa boulangerie.

ÉTAT CIVIL DE ROUBAIX.

Du 9 au 13 février 1867.

NAISSANCES
33 garçons et 29 filles.

MARIAGES

11 février. — Gustave Bonnet, 29 ans, journalier, et Marie Plaquet, 27 ans, tisserande. Ernest Poulin, 23 ans, journalier, et Catherine Dewindt, 23 ans, journalière. Hubert Laurent, 25 ans, domestique et Adèle Mahieu, 40 ans, ménagère. Jean Baptiste Tilly, 42 ans, journalier, et Marie Flackeneer, 32 ans, journalière. Jean Delattre, 29 ans, journalier, et Zélie Masse 22 ans, bobineuse.

12 — Victor Conard, 32 ans, employé, et Amélie Duforest, 22 ans, sans profession. Edmond Trofaes, 24 ans, pâtissier, et Adolphe Beerens, 25 ans, sans profession.

14 — Jules Comerre, 28 ans, mécanicien, et Coralie Honorez, 29 ans, sans profession.

DÉCÈS.

9 février. — Bernardine Wattine, célibataire, 71 ans, propriétaire, Grande-rue. Félicité Pollet, veuve de Charles Dubamel, 68 ans, journalière, et à l'asile. Jeanne Decoyer, épouse de Jacques Veyckhaye, 32 ans, ménagère, rue du Moulin. Vital Vanckerof, époux de Marie Vanlaest, 40 ans, plafonneur, à l'hôpital.

10 — Philomène Lamblin, 15 ans, journalière, route de Lannoy. Philippe Lefebvre, veuf d'Augustine Leclercq 80 ans tisserand, chemin de la Croix.

11 — Pierre Devilder, époux de Catherine Dara, 76 ans, rentier, rue d'Inkermann. Victorine Vancoppenolle, célibataire, 29 ans, rattacheuse, hôpital. Isabelle Bailion, épouse de Joseph Lecomte, 73 ans, propriétaire, rue du Parc.

12 — Louis Bouvier, époux d'Hyacinthe Vanderelstrate, 24 ans, ourdisseur, rue du Quai. Marie Schæek, 23 ans, bobineuse, hôpital. André Dujardin, célibataire, 22 ans, tisserand, hôpital.

13 — Alphonse De Neys, 11 ans, bobineur, hôpital. Romain Blervague, époux de Romaine Parisis, 52 ans, journalier, rue du Galon-d'eau.

14 — Louise Fiévet, épouse de Pierre Lances, 76 ans, ménagère, près le *Cog français*. Aimable Leveugle, époux de Christine Gras, 69 ans, fleur, rue du Collège. Augustine Doyen, veuve de Pierre Vantomne, 53 ans, ménagère, rue Neuve de Fontenoy.

15 — Bernard Dejaegher, époux de Florentine Degraeve, 56 ans, poissonnier, Embranchement.

Il est décédé en outre 10 garçons et 12 filles au-dessous de l'âge de 10 ans.

COURS PUBLIC DE PHYSIQUE.

Mercredi 20 février, à 8 heures du soir.

Machine pneumatique: son origine, ses usages et ses modifications les plus importantes. Expériences du tube de Galilée, du presse-main et du crève-veasie.

COURS PUBLIC DE LANGUE ANGLAISE.

Vendredi 22 février, à 8 heures du soir.

Manière de rendre les principales prépositions françaises. — Thèmes.

Avis

Le public est prévenu que le Bureau de la perception des Contributions directes est transféré rue Nain, n° 2. Le Bureau est ouvert tous les jours.

M. le Percepteur de Roubaix, à l'honneur d'invoiter les contribuables en retard à solder leurs contributions, s'ils veulent éviter des poursuites imminentes. 6726—241.

point trop sot peut-être, quoique sans instruction. Chacun de nous avait ce qui manquait à l'autre: vous la position, moi les années.

— Ce qui fait que nous n'avons vu Paris que par un côté.

— Et nous l'avons mal vu. Mais, comme vous, je retournai dans mes montagnes, l'esprit ébloui, le cœur éperdu. Je m'étais senti entraîné par un invincible courant; j'avais tout admiré sans comprendre rien. Une chose, surtout, m'avait étourdi en me fascinant: c'était le bruit de la foule.

— Oui, ce mouvement impétueux et continu qui agit la ville entière; ce tumulte des hommes qui émeuvent toutes les passions; ce choc éternel de tant d'intérêts puissants et surexcités; ce chaos de choses imprévues qui se succèdent comme des vagues sur le rivage de la mer; ces événements du jour qui étouffent les événements du lendemain; l'éclat, le tumulte, le retentissement, et tout cela dans la cité la plus intelligente du monde!

— Un jour, un député de chez nous, pour qui j'avais voté, me donna un billet d'entrée pour la Chambre des députés. J'allai de bonne heure m'asseoir dans une tribune. La salle était sombre et agitée comme la mer quand le vent a soufflé. On disait qu'une grande discussion devait s'engager; toutes les têtes se penchaient déjà pour mieux entendre. J'écoutais. Quelques députés parlaient. La salle grondait parfois, mais ce qu'ils disaient ne m'émeuvait pas. Un ministre répondit. Après lui, un homme monta à la tribune; il avait un habit noir et une cravate blanche; son front était mat comme l'ivoire; la colère contractait son visage. Il frappa de sa main sur le bois sonore, et on fit silence.

Aux premiers mots qui sortirent de ses lèvres, je me sentis pris au cœur. Quel discours! J'étais courbé sur mon banc, haletant, la fièvre dans le sang. La salle se levait par moments comme un lion. Il se tournait alors et son regard faisait tarte les clameurs, les ministres du roi froissaient leurs portefeuilles; ils étaient pâles. On m'a dit que cet homme était devenu premier ministre depuis, après 1830. Ça ne m'étonne pas. Quand il se tut, la Chambre était soulevée. Sa parole avait labouré les bancs. Je sortis; j'avais besoin d'air. Cet homme n'était rien, et il remuait la Chambre des députés, qui tient la France dans sa main; la France qui tient le monde; j'aurais donné ma vie pour être cet homme un jour.

— Oh! le triomphe, le triomphe! s'écria Lionnel en pressant son front de ses mains; avoir les joies de la victoire et les émotions de la lutte. Combattre, c'est vivre, et il n'y a qu'un champ de bataille au monde, c'est Paris!

— Paris seul. Le mouvement est là; ailleurs, il n'y a que le repos et le bonheur, peut-être.

— Le bonheur! mais ne l'avez-vous pas senti, père Guillaume, le bonheur, c'est l'agitation, c'est la fièvre, c'est l'éclat; c'est le bruit, par-dessus toute chose, c'est l'action! Se mêler à la politique qui mène les hommes, conquérir un nom et par son influence le pouvoir; se sentir tout en haut et marcher dans la renommée et la puissance; avoir sa place dans le conseil des maîtres du monde, n'est-ce pas tout?

— Peut-être, dit le père Guillaume, qui hochait la tête, et dont le regard furtif allait de Lionnel au buisson; on est puis-

sant, on est grand, on est fort, mais est-on heureux?

— Eh qu'importe! on a vécu. Tenez, ne me parlez pas de ce bonheur tranquille qu'on trouve en restant chez soi; le repos accable; le calme est une fatigue insupportable aux imaginations ardentes; dans l'inaction, le spleen rongerait mon cœur, fusse-je heureux à la manière dont vous l'entendez!

En cet instant, les hautes tiges de la haie tremblaient comme si la brise les eût secouées. Guillaume s'en aperçut, mais Lionnel, emporté par son exaltation, continua:

— Je le sens là, dit-il en appuyant ses mains contre sa poitrine, j'ai besoin de mouvement. Je puis m'étourdir et attendre, mais il faut que j'agisse un jour, et où agirai-je, si ce n'est à Paris? Je ne sais si Dieu m'a donné l'intelligence et la volonté qu'il faut pour réussir, mais je tenterai la lutte, et, quoi qu'il arrive, j'aurai essayé de la vie à laquelle j'aspire. Il y a des heures où l'aspect de ces bois solitaires, de ces prés silencieux, de ces collines où sonnent les clochettes des troupeaux, me fatigue et m'irrite. Mon père y peut vivre, moi, j'y périerais, et le bonheur qui m'y attend serait mon désespoir.

— Et pourquoi ne l'avez-vous pas dit à M. de Lursanne?

— C'est à peine si j'ose me l'avouer à moi-même. Et puis je n'en avais encore que le pressentiment; aujourd'hui seulement j'en ai la certitude. Vos paroles m'ont éclairé.

— Votre père n'a-t-il pas le projet de vous envoyer à Paris auprès de M. de Robure?

— Oui. Maintenant qu'il est député et

et que de hautes fonctions l'attendent, je puis partir.

Le père Guillaume ne voulut pas pousser la conversation plus loin; il avait obtenu ce qu'il espérait. Il se leva donc après avoir ajusté une lanterne au fouet qu'il arrangeait, et redescendit vers le Mas avec son jeune compagnon. C'était l'heure où Pierrot, sellé et bridé, attendait le maire pour le porter à Olargues. Lionnel, le voyant prêt à partir, lui serra la main et s'éloigna de la pelouse. Ursule était alors bien loin de son esprit.

Le père Guillaume ne rentra qu'à la nuit tombante. Après la veillée, au moment où il allait se retirer dans sa chambre, sa fille vint à lui, et s'agenouillant, lui dit: — Pardonnez-moi, mon père, la résistance que je vous ai opposée; j'épouserai André Huchaux.

Guillaume Voisin la prit dans ses bras et l'embrassa.

— Si j'accepte, mon enfant, c'est parce que je crois que si tu dois avoir un peu de bonheur, André peut seul te le donner. Celui-là t'aime vraiment.

Et comme Ursule pleurait, cachant sa tête sur l'épaule de son père, il appuya ses deux mains sur son front incliné.

— Va, ma fille, lui dit-il, que Dieu te bénisse et te donne du courage; et doucement il la conduisit à sa chambre, détournant son visage pour qu'elle ne vit pas les larmes qui roulaient dans ses yeux.

Lorsque Ursule se trouva seule, elle s'assit devant un petit secrétaire qui avait appartenu à sa mère et, raffermissant son cœur, elle écrivit à Lionnel la lettre que voici:

« Monsieur Lionnel, mon plus grand désir est que cette lettre ne vous fasse aucun

mal; si je croyais que vous puissiez en souffrir, je déchirerais tout de suite ce papier; mais j'espère que vous aurez, comme moi, du courage et de la résignation. D'ailleurs vous êtes un homme, et vous avez contre la douleur des ressources que nous autres femmes n'avons pas.

J'ai dit à mon père, aujourd'hui, que j'épouserai André Huchaux. Ne m'en veuillez pas, Lionnel; je n'ai pas pris cette dernière et décisive résolution sans beaucoup de combats où mon cœur a souffert. Si après des lutes dont je souhaite que vous ne sentiez jamais l'amertume, je me suis décidée, ce n'est pas que je vous aime moins, hélas! non, et cependant je sens qu'il faut que je ne vous aime plus. J'en demanderai la force à Dieu, et il me l'accordera.

Nous suivons deux chemins différents. Je suis une pauvre fille des champs qui aime l'air et la lumière, j'étoufferais dans un salon; vous avez l'habitude d'un monde dont l'idée seule m'épouvante et me donne le vertige; vous êtes riche et noble, et vous avez une carrière à parcourir. Je suis destinée à vivre et à mourir où je suis née, entre l'église d'Olargues, où je prie, et le foyer d'Aigues-Vives, où je travaille. Cependant la pensée que je vous appartienais m'aurait fait oublier tout, et mon enfance et mon pays, et mes craintes, mais d'autres considérations plus graves m'ont retenue.

AMÉDÉE ACHARD.

(La suite au prochain numéro).